

Compte rendu du conseil municipal

DU

16 FEVRIER 2017

Absents :

- Benjamin Nouvet
- Monique Chomel donne pouvoir à Nadège Mourgues
- David Grangé donne pouvoir à Bernard BOYER

Divers :

Sinistre de la famille Issartel :

- Suite au sinistre de la famille Issartel, avenue de la Résistance, le 5 février, celle ci a été relogée provisoirement dans un chalet HLL appartenant à la commune.
- Un contrat de location a été signé.

ORDRE DU JOUR :

1 - Adhésions :

Club Magel :

- maintenance du logiciel mairie pour un montant de 40 euros : acceptée à l'unanimité.

Ecopôle de l'Emblavez :

- 10 euros acceptée par le conseil sauf une personne qui s'abstient.

Maires Ruraux :

- Association des Maires Ruraux pour un montant de 110 euros : acceptée à l'unanimité.

Elus de la montagne :

- élus de la montagne ANEM : 195,90 euros : cette adhésion est rejetée à l'unanimité.

3 - Renouvellement du contrat de travail :

- Cela concerne le contrat de la salariée de la Poste : contrat renouvelé à l'unanimité pour 19 h par semaine à partir du 3-3-2017.
- il faut noter l'augmentation de l'activité : + 3 % en 2016 par rapport à 2015.

4 - Demande de subvention :

Secours Catholique :

- demande rejetée à l'unanimité

5 - Maintien de la perception de Vorey

- Les syndicats ont signalé en mairie la décision d'enlever un poste : le problème restant à craindre est que dans un certain délai cela entraîne la fermeture de la trésorerie.
- Une motion demandant le maintien du poste est validée par l'ensemble du conseil municipal.

6 - Taxe locale sur la publicité extérieure :

- Les panneaux sauvages doivent être enlevés seuls les panneaux déclarés et répertoriés peuvent rester implantés moyennant une redevance calculée suivant la surface du panneau ; sur la commune deux panneaux sont concernés : la redevance est de 15,40 euros le m².
- Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Division parcellaire :

- Concernant la division parcellaire des chalets en vue de les vendre individuellement a été établi : après plusieurs réponses celui retenu est de 1 279,20 euros .
- L'Agence chargée de les vendre est l'Agence Avis d'Yssingaux pour un montant de 36 000 euros l'unité. Il faut rappeler que les chalets sont tout équipés : électro ménager et mobilier.

Ancienne communauté de communes de l'emblavez :

- Avenir des T.I.C. De l'ancienne communauté de communes de l'emblavez : les deux agents ont été intégrés à la communauté d'agglomération. ; le souci est que les mairies ou écoles de l'emblavez ne pourront plus bénéficier de leurs services.
- Les maires composant l'ancienne CCE se sont réunis à plusieurs reprises et il en est ressorti que les deux agents pourraient être salariés d'un syndicat qui proposerait les services aux écoles, aux mairies comme la création et la maintenance de sites internet.

Chemin communal :

- Un propriétaire possédant des terrains sur la commune vers les Baraques a demandé à acheter un chemin communal longeant ses parcelles.
- La question reste à l'étude, les frais incombant au propriétaire seraient aux alentours de 3 000 euros